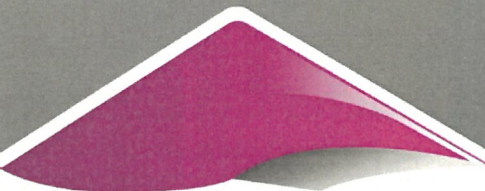


Pour votre entreprise. Et vous.



pyramideconseils

**ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES
DE LYON ET DU CENTRE-EST**

Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE-EST

Siège social : 14 rue Général Plessier – 69002 LYON
N° RNA : W691053579

Rapport du Commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDE D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE-EST** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application à compter du 1er janvier 2025, du nouveau règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés et les fonds reportés liés aux legs et donations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

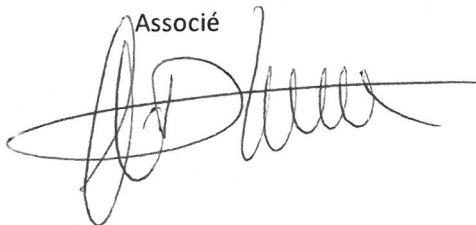
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Lyon, le 5 juin 2026

Pour PYRAMIDE AUDIT
Commissaire aux comptes

Nicolas DELORME
Associé



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droi...	13 594,54	13 594,54		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acom...				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	3 034 866,10	1 705 755,11	1 329 110,99	1 432 986,24
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 146 038,54	935 191,56	210 846,98	223 218,12
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomp...				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	380 785,00		380 785,00	308 618,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	172 338,75		172 338,75	170 276,75
Prêts				
Autres immobilisations financières	180,00		180,00	180,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	4 747 802,93	2 654 541,21	2 093 261,72	2 135 279,11
STOCKS ET EN-COURS				1 867,50
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				1 867,50
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	40 261,00		40 261,00	27 291,90
Créances reçues par legs ou donations	1 273 353,66		1 273 353,66	639 203,12
Autres créances	249 329,57		249 329,57	246 373,71
Charges constatées d'avance	54 523,04		54 523,04	60 650,88
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 922 296,09		3 922 296,09	2 880 942,33
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	5 539 763,36		5 539 763,36	3 856 329,44
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	10 287 566,29	2 654 541,21	7 633 025,08	5 991 608,55

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	3 162 582,41	3 162 582,41
Réserves statutaires ou contractuelles	3 162 582,41	3 162 582,41
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 303 277,73	738 998,93
Excédent ou déficit de l'exercice	953 724,07	564 278,80
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	5 419 584,21	4 465 860,14
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	149 187,28	159 202,33
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 568 771,49	4 625 062,47
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 654 138,20	947 820,52
Fonds dédiés	20 394,14	37 227,74
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 674 532,34	985 048,26
PROVISIONS		
Provisions pour risques	31 615,00	31 615,00
Provisions pour charges	37 320,13	16 410,85
TOTAL PROVISIONS (III)	68 935,13	48 025,85
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 308,79	120 560,03
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	205 157,33	211 598,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		416,57
Autres dettes	25 320,00	896,70
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	320 786,12	333 471,97
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	7 633 025,08	5 991 608,55

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 614,00	3 900,00
Ventes de biens	17 591,49	7 556,14
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	45 309,88	36 362,85
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 015,05	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	572 634,75	470 888,77
Mécénat	5 277,00	
Legs, donations et assurance-vie	1 654 643,86	1 216 915,82
Contributions financières	542 774,38	482 432,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		102 624,61
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	16 833,60	62 772,26
Autres produits	38 262,65	978,04
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 906 956,66	2 384 430,49
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	9 913,18	8 043,34
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	693 201,32	710 585,96
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	17 467,91	18 455,83
Salaires	847 631,48	688 518,72
Cotisations sociales	239 132,64	223 697,18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	190 440,99	187 599,52
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	13 777,43	6 221,69
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 011 564,95	1 843 122,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	895 391,71	541 308,25
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	65 332,36	44 436,82
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	65 332,36	44 436,82
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	65 332,36	44 436,82
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	960 724,07	585 745,07
Produits exceptionnels (V)		46 659,17
Charges exceptionnelles (VI)		65 125,44
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-18 466,27
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 000,00	3 000,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 972 289,02	2 475 526,48
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 018 564,95	1 911 247,68
EXCÉDENT OU DÉFICIT	953 724,07	564 278,80
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	23 352,00	23 352,00
Bénévolat	1 142 291,00	1 138 425,00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 165 643,00	1 161 777,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	23 352,00	23 352,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 142 291,00	1 138 425,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 165 643,00	1 161 777,00

1. PRESENTATION DE L'ENTITE

L'association a été créée le 19 juin 1985 et a pour objet de contribuer à améliorer l'autonomie des personnes déficientes visuelles :

- par le développement des qualités physiques et comportementales des chiens notamment de races appropriées et reconnues destinées au guidage des déficients visuels,
- par leur prise en charge,
- par la fourniture et la formation à l'utilisation des moyens matériels adaptés à leur handicap.

Par ailleurs, elle est reconnue d'intérêt général et d'utilité publique au travers de sa fédération FFAC (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles).

L'association a pour but l'éducation de chiens guides et la formation de maître de chiens guides.

Ses missions sociales s'articulent autour de 4 axes de développement :

- Dynamiser ses projets dans les territoires en plaçant au centre de sa mission l'autonomie de la personne malvoyante ou aveugle,
- Former à la mobilité et à l'accessibilité physique et numérique,
- Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et la citoyenneté des maîtres-chiens,
- Sensibiliser le public à la déficience visuelle et à l'aide animalière.

L'association a son siège social à Lyon et son centre d'éducation de chiens guides à Misérieux.

Elle intervient sur 11 départements dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Au 31/12/25, l'association est composée de 23 salariés et d'un réseau d'environ 200 bénévoles.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a perçu des legs pour un montant de 1654644 euros.

L'association a remis sur l'exercice 19 chiens.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Cadre légal de référence

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 30 Juillet 1993, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✚ continuité de l'exploitation,
- ✚ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la première application du règlement ANC 2023-03 (cf paragraphe 4.4 Changement de méthode),
- ✚ indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

4.2 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4.3 Changement de méthode d'évaluation

Néant

4.4 Changement de méthode de présentation

Le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, l'ASSOCIATION DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE EST présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Les changements apportés n'ont pas d'impact significatif ni sur la situation financière ni sur le résultat de l'exercice et ont concernés les postes suivants :

- Reclassement des transferts de charges en diminution des charges pour les postes relatifs au personnel et en autres produits pour les autres.
- Reclassement des comptes exceptionnels en exploitation.

4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

4.5.1. Immobilisations incorporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✚ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✚ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire de la manière suivante :

- Licences 3 ans

4.5.2 Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✚ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✚ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire selon les durées suivantes :

- Bâtiment 15 à 60 ans
- Agencements et installations 3 à 40 ans
- Matériels et outillages 4 à 5 ans
- Matériels de transport 3 à 4 ans
- Mobilier 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 3 à 5 ans

Selon l'article 214-9 du PCG, plusieurs éléments constitutifs d'un actif ayant des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

4.5.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

4.5.4 Immobilisations inaliénables

Néant

4.5.5 Donations temporaires d'usufruit

Néant

4.5.6 Stocks

Néant

4.5.7 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Tel est le cas lorsqu'il y a un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale d'une créance.

4.5.8 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

4.5.9 Conversion des éléments en devises étrangères

Néant

4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

4.6.1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

✚ Réserve statutaire ou contractuelle

Le montant s'élève à 3162582 € au 31/12/2025.

✚ Report à nouveau (débiteur ou créditeur)

Ce compte a été utilisé lors de la comptabilisation à l'ouverture d'un exercice des impacts liés aux changements de méthodes comptables de l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 pour 332409 euros relatif au reclassement de la subvention affectée à un bien renouvelable et des legs en cours de réalisation au 31/12/2019. Après affectation des résultats antérieurs, le report à nouveau se solde au 31/12/2025 à 1303278 euros.

✚ Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

✚ Les subventions d'investissement

Ces subventions sont enregistrées en fonds propres dès notification (en l'absence de clauses suspensives) de la décision d'attribution à l'association.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue au même rythme que les dotations aux amortissements et proportionnellement au pourcentage de financement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

Les comptes à utiliser pour cette opération sont :

- Débit du compte 139 « Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat » ;
- Crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Les subventions concernent la rénovation du bâtiment administratif et d'hébergement de CIBEINS mis en service en 2006.

4.6.2 Provisions réglementées

Néant

4.6.3 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Des risques salariaux s'élèvent à la fin de l'exercice à 31615 euros.

Une provision pour indemnité de fin de carrière est ajustée chaque année par voie de provision. Elle s'élève à 37320 euros à la clôture contre 16411 euros à la clôture de l'exercice précédent.

4.5.4 Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il reste un solde de fonds dédié de 20 K€ correspondant à une contribution accordée sur 2021 dont les investissements n'ont pas encore tous été réalisés.

4.6.5 Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés » (charge comptable).

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice N est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés » (produit comptable). Le montant de fonds reportés liés aux legs s'élève à 1202007 euros pour 2025 et le montant des fonds reportés utilisés sur l'exercice à 495689 euros pour 2025.

Le solde des fonds reportés au 31/12/2025 s'élève à 1654138 euros.

4.7. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- ✚ Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- ✚ A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- ✚ A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- ✚ A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- ✚ A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- ✚ Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- ✚ Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- ✚ Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- ✚ Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations »
- ✚ Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- ✚ Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- ✚ Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- ✚ le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- ✚ le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

4.7.2. Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✚ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- ✚ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

4.7.3. Assurances-vie

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

4.7.4. Subventions d'exploitation

Ce sont des aides publiques dont bénéficient les associations affiliées pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et 2018-06. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et l'association bénéficiaire qui peuvent contenir :

- ✚ des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements des subventions
- ✚ des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit.

En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, il conviendra d'en tirer les conséquences dans les comptes :

- ✚ enregistrement d'une provision pour reversement de subvention
- ✚ enregistrement d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur.

4.7.5. Concours publics

Les concours publics correspondent :

- ✚ Aux contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions.
- ✚ Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur : ils correspondent aux concours financiers publics attribués au bénéfice de l'entité en application d'un dispositif législatif ou réglementaire.

Ces produits sont enregistrés dans le compte 73 « Concours publics » lors de la réception de l'acte d'attribution.

4.7.6. Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de l'engagement des ressources, par le crédit du compte "Utilisations des fonds dédiés".

4.7.7. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ✚ des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ✚ des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ✚ des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ✚ la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- ✚ l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspondent à :

- ✚ la mise à disposition d'un terrain,
- ✚ les frais kilométriques des bénévoles abandonnés évalués en fonction du barème légal,
- ✚ les heures de bénévolat.

4.7.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime sur complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

Les obligations liées aux indemnités conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2025.

Le montant de la provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'association à la date de départ en retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires et d'une actualisation sur la base d'un taux représentatif de l'érosion monétaire.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées » (conformément à la norme internationale IAS 19), méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- ✚ Taux d'actualisation : 3,30 %
- ✚ Taux de progression des salaires : 3 %
- ✚ Taux de charges sociales : 28,86 % pour les non-cadres et 40,58 % pour les cadres
- ✚ Age de départ en fin de carrière : 64 ans
- ✚ Table de mortalité : 2022-2024
- ✚ Modalités de départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- ✚ Convention collective : Fleuristes, vente et services des animaux familiers

4.7.9. Cotisations

Le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisations.

4.7.10. Transactions avec des tiers

L'entité peut être amenée à conclure des conventions avec des personnes physiques ou morales dénommées « contreparties ».

L'association a conclu avec la Fédération Française des Organisations de Chiens guides d'aveugles :

- Une convention d'objectifs composée d'une contribution de fonctionnement à hauteur de 400 K€ euros pour les besoins de financement du développement de l'association
- Une convention de prise en charge des salariés en formations
- Une convention de répartition partielle des legs

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions par cession ou mise au rebut	Augmentations/D iminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					0
Frais de recherche					0
Donations temporaires d'usufruit					0
Concessions, brevets, licences	13595				13595
Fonds commercial					0
Autres immobilisations					0
Immobilisations en cours					
TOTAL	13595	0	0	0	13595

5.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des frais d'établissement					0
Amortissements des frais de recherche					0
Amortissement des donations temporaires d'usufruit					0
Amortissements concessions, brevets	13595				13595
Amortissements fonds commercial					0
Amortissements autres immobilisations					0
TOTAL	13595		0	0	13595

5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles

DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciation des frais d'établissement					0
Dépréciation des frais de recherche					0
Dépréciation des donations temporaires d'usufruit					0
Dépréciations des concessions, brevets					0
Dépréciations fonds commercial					0
Dépréciations autres immobilisations					0
TOTAL	0	0	0	0	0

5.1.4. Détail des immobilisations incorporelles en cours

Néant

5.2 Immobilisations corporelles et amortissements

5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession ou mise au rebut	Augmentations/ Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	0				0
Constructions	30180323	16833			3034866
Installations techniques, matériel et outillages	22888	1969			24857
Autres immobilisations	1092728	34483	6030		1121181
Immobilisations en cours	0				0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	308618	257000	184833		380785
TOTAL	4442266	310285	190863		4561689

Les acquisitions de l'exercice sont composées principalement de dépenses liées à l'aménagement du terrain et de l'achat d'un véhicule.

5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.

Néant

5.2.3 Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains	0				0
Amortissements constructions	1585046	120709			1705755
Amortissements installations techniques	17007	3456			20463
Amortissements autres immobilisations	875391	45367	6030		914728
TOTAL	2477444	169532	6030	0	2640946

5.2.4 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles

DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains					0
Amortissements constructions					0
Amortissements installations techniques					0
Amortissements autres immobilisations					0
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					0
TOTAL	0	0	0	0	0

5.2.5 Détail des immobilisations corporelles en cours

Néant

5.2.6 Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles

	Ventilation dotations aux amortissements de l'exercice			Dépréciations et amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaire	Amortissements degressif	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	/				
Immobilisations corporelles	169532				
Total	169532	0	0	0	0

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession	Augmentation/ Diminution par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées					0
Prêts					0
Autres immobilisations	170457	2062			172519
TOTAL	170457	2062	0	0	172519

5.3.2. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virement de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciations sur participations et créances rattachées					
Dépréciations sur prêts					0
Dépréciation sur autres immobilisations					0
TOTAL	0	0	0	0	0

5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

La répartition des échéances des créances est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	172519		172519
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	40261	40261	
Autres créances	1522684	1522684	
Charges constatées d'avance	54523	54523	
TOTAL	1789987	1617468	172519
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

La répartition des échéances des dettes est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Dettes	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
à 2 ans au maximum à l'origine				
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90309	90309		
Dettes fiscales et sociales	205157	205157		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	25320	25320		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	320786	320786		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.5 Valeurs Mobilières de Placement

5.5.1 Composition et estimation du portefeuille

Denominations VMP	Nombre	Valeur comptable brute	Total au 31/12/25	Total au 31/12/25	Plus ou moins values latentes au 31/12/25
Totaux			0	0	0

Les parts sociales des banques détenues par l'association ont été reclassées en immobilisations financières sur l'exercice 2021.

L'association a souscrit deux comptes à terme pour 1800000 euros sur 2025.

5.5.2 Tableau de variation des dépréciations des VMP

Dénominations VMP	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
				0 0
TOTAL	0	0	0	0

Néant

5.6 Comptes de régularisation actif

	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (A)		
Charges d'exploitation	54523	60651
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	54523	60651
PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients, adhérents, usagers et comptes rattachés		
Autres créances (dont subventions à recevoir)	228304	234703
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	13997	16283
TOTAL	242301	250986

(A) Les charges constatées d'avance se composent principalement d'un stock d'articles publicitaires, de croquettes et de fuel.

5.7 Fonds propres

5.7.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres de l'exercice pour les entités faisant appel public à la générosité est la suivante :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	3162583							3162583
Report à nouveau	738999	564279						1303278
Excédent ou déficit de l'exercice	564279	-564279		953724				953724
Situation nette	4465860	0		953724				5419584
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	159202							149187
Provisions réglementées						10015		
TOTAL	4625062	0	0	953724		10015	0	5568771

5.7.2 Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 14 juin 2025 s'effectue en report à nouveau.

5.7.3 Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité

Réserve pour projet de l'entité				
Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Montant fin d'exercice
P rojet 1				
P rojet 2				
P rojet 3				
TOTAL	0	0	0	0

Néant

5.7.4 Subventions d'investissement

Nature de la subvention/Financier	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentation	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 777)	Transfert	Valeur nette en fin de l'exercice
Bâtiment administratif - F.F.A.C.	121058		7 616		113442
Bâtiment administratif - Conseil Général de l'Ain	18273		1 149		17124
Bâtiment administratif - Fédération des aveugles	3426		215		3211
Bâtiment administratif - Rotary club	16445		1 035		15410
					0
TOTAL	159202	0	10015	0	149187

Dont :

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RELATIVES AUX ENTITES LIEES	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentation	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 777)	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Bâtiment administratif - F.F.A.C.	121058		7616		113442
					0
					0
					0
					0
TOTAL	121058	0	7616	0	113442

5.8 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Virement de poste à poste	Provisions en fin d'exercice
			Part Utilisée	Par Non Utilisée		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48025					68935
Provisions pour litiges	31615					31615
Provisions pour garanties données aux clients						0
Provisions pour amendes et pénalités						0
Provisions pour pertes de change						0
Provisions pour risques d'emploi						0
Autres provisions pour risques						0
Provisions pour charges sur legs et donations						0
Provisions pour IFC	16410	20910				37320
Provisions pour impôts						0
Autres provisions pour charges						0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0	0	0	0	0
sur immobilisations:						
incorporelles						0
corporelles						0
financières						0
sur stocks et en cours						0
sur comptes clients et comptes rattachés						0
autres provisions pour dépréciation						0
TOTAL	48025	20910			0	68935

Dont dotations :

- ✚ D'exploitation: 20910 euros
- ✚ Financières: /
- ✚ Exceptionnelles : /

Dont reprises :

- ✚ D'exploitation: /
- ✚ Financières: /
- ✚ Exceptionnelles: /

5.9 Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Ressources	Fonds reportés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fonds reportés en fin d'exercice
Donations temporaires d'usufruit Donations et legs	947821	1202006	495689	1654138
TOTAL	947821	1202006	495689	1654138

5.10 Tableau de suivi des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont la rubrique du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

5.10.1 Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTUR E	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursem ents		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	37227		16833			20394	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	37227		16833	0	0	20394	0

Le solde d'un fonds dédié reste à la clôture pour 20394 euros représentant la partie des contributions de la F.F.A.C. accordées mais non utilisées sur l'exercice.

5.10.2 Affectation au cours de l'exercice de fonds non affectés initialement

Néant

5.10.3 Fonds dédiés non mouvementés au cours de l'exercice

Néant

5.10.4 Fonds dédiés transférés à un autre projet au cours de l'exercice

Néant

5.11 Détail des autres dettes

Nature dettes	Exercice N	Exercice N-1	Variation N/N-1	En %
Associations affiliées à payer				
Legs à reverser				
Rétrocessions Dons associations à reverser				
Autres dettes	0	0	0	0,00%
Détail des Autres dettes	0	0	0	-0,00%

5.12 Comptes de régularisation passif

	Montants exercice N	Montants exercice N -1
CHARGES A PAYER		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établis de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34469	34263
Dettes fiscales et sociales	119927	103234
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	154396	137497
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A)		
Produits d'exploitations	0	0
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

5.13 Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
451620 Contribution investissement		FFAC	20394
4517003 Contribution à recevoir		FFAC	824
401 Fournisseurs		FFAC	
401 Fournisseurs		AFH 2 A	
468700 Produits divers à recevoir		FFAC	100738

5.14 Dettes garanties par des sûretés réelles

Dettes garanties par des sûretés réelles		
Postes concernés	Montant	Commentaires
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	0	

Néant

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie

Le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat se décompose de la manière suivante.

	Montant de l'exercice N	Montant de l'exercice N-1	Variation N/N- 1
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	601411	544298	57113
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	1588845	581681	1007164
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	355538	215988	139550
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	495689	512834	-17145
Total des produits	3041483	1854801	1186682
CHARGES			
Valeurs nettes comptables des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	184833	205000	20167
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1202007	432885	-769121
Total des charges	1386840	637885	-748954
Solde de la rubrique	1654644	1216916	437728

6.2 Détail et variation des produits d'exploitation

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent	Variation N/N-1
Cotisations	3614	3900	-286
Ventes de biens et services	62901	43919	18982
Concours publics et subventions d'exploitation	/	/	/
Dons manuels	572635	470889	101746
Mécénat	5277		5277
Legs, donations et assurances-vie	1654644	1216916	437728
Contributions financières	/	/	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	/	102625	-102625
Utilisations des fonds dédiés inv	16834	62772	-45939
Autres produits d'exploitation	591052	483410	107642
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2906957	2384430	522526

6.3 Détail des subventions d'exploitation

Néant

6.4 Concours publics

Type d'autorité administrative/Type de reversement-contributions-taxes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
Collectivités territoriales	0	0
TOTAL	0	0

6.5 Aides financières obtenues

Nature des aides financières obtenues	Exercice N	Exercice N-1	Variation N/N-1
Contributions d'investissements accordées par la FFAC			
Contributions de fonctionnement accordées par la FFAC	400000	400000	/
Contributions élèves éducateurs accordées par la FFAC	142774	82432	60342
Rétrocessions dons et legs	192794	77357	115437
Autres contributions	200	350	-150
Autres subventions versées			
Total	735768	560139	175629

6.6 Contributions volontaires en nature

- Bénévolat

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées	162	162	/
Nombre d'heures effectuées	71224	70983	241
Valorisation des heures effectuées	1142291	1138425	3866

- Mise à disposition de personnes : néant

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées			
Nombre d'heures effectuées			
Valorisation des heures effectuées			

- Mise à disposition gratuite par la Région de terrains et bâti à CIBEINS, valorisée à 23352 €.
- Abandon de frais kilométriques des bénévoles et des membres du bureau pour un montant de 64509 euros comptabilisé en charges et en produits.

6.7 Tableau des engagements de crédit-bail

Néant

6.8 Formation du résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	65332	44437
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions des VMP		
<i>Total des produits financiers</i>	65332	44437
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<i>Total des charges financières</i>	0	0
RESULTAT FINANCIER	65332	44437

6.9 Produits et charges exceptionnels

Le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Celui-ci a fait évoluer la définition du résultat exceptionnel. Une charge est désormais exceptionnelle si elle l'est par nature ou si elle est directement liée à un évènement majeur ou inhabituel.

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1500
Cession d'actifs		-
Quotes parts de subventions		10258
Reprises provisions, dépréciations et transferts de charges		34901
Produits exceptionnels divers sur opérations en capital		-
Total produits exceptionnels		46659
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		55125
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-
Dotations exceptionnelles aux amort. Dépréciations et provisions		10000
Total charges exceptionnelles		65125
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-18466

6.10 Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
754310	Assurance vie r��troced��	FFAC	
758810	Contribution de fonctionnement ��l��ve	FFAC	142774
758811	Contribution de fonctionnement	FFAC	400000
758820	Contribution d'investissement	FFAC	
758900	R��trocessions legs	FFAC	192794
791000	Transfert de charges	FFAC	9855
791004	Transfert de charges	AFH 2 A	
623100	Annonces et insertions	FFAC	-17303
628100	Cotisations	FFAC	-90

6.11 Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires :

✚	Contr��le l��gal des comptes :	9288 ��
✚	Services autres que la certification des comptes :	0 ��

Soit un total de 9288   figurant au compte de r  sultat de l'exercice 2025

6.12 Transactions avec les tiers

Les transactions conclues par l'entité avec les personnes physiques ou morales dénommées contreparties et qui ne sont pas considérées comme courantes et conclues à des conditions normales sont synthétisées ci-après : néant.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié de l'exercice	Effectif salarié de l'exercice précédent
Cadres	4	6
Agent de maîtrise et technicien	5	3
Employés	14	13
Ouvriers		
TOTAL	23	22

7.2 Rémunération des dirigeants salariés et élus

7.2.1 Rémunération des dirigeants salariés

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres/dirigeants salariés s'est élevé à 158227 € pour l'année 2025

7.2.2 Rémunération des dirigeants élus

Le président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

7.3 Informations relatives aux chiens

- ✚ Nombre de chiens en cours d'éducation : 41
- ✚ Nombre de chiens remis dans l'année : 19

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements donnés et engagements reçus

Les engagements hors bilan recensés sont synthétisés dans le tableau suivant :

DONNES	Exercice	Exercice précédent
Effets remis à l'escompte non échus		
Garanties, avals et cautions données		
Engagements financiers divers		
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)		
Redevances de crédit-bail mobilier et immobilier		
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres		
Fonds propres accordés avec droit de reprise		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	0	0
RECUS	Exercice	Exercice précédent
Dons en nature destinés à être cédés		
Créances assorties de garanties: legs acceptés par le CA en attente de réalisation		
Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune		
Garanties, cautions obtenues		
Fonds propres reçus avec droit de reprise		
Biens reçus par legs, donations et assurances-vie	15000	585000
Autorisation de découverts		
Autres informations significatives		
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	15000	585000

Néant

8.2 Détail des engagements reçus relatifs aux legs, donations et assurances-vie

Numéro de dossier	Date d'acceptation par le CA	Date d'autorisation par arrêté préfectoral	Date de fin du délai d'opposition	Montant estimé		Total
				Dont mobilier et financier	Immobilier	
MICHEL	30/09/2020				15000	15000
					15000	15000
Total						

8.3 Suivi des dons en nature restant à vendre

Le tableau ci-dessous permet de détailler les engagements reçus de type « Dons en nature restant à vendre » :

Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre					
Dons en nature	A nouveau (stock initial)	Entrées	Utilisés	Vendus	Solde (stock final)
					0
					0
Total	0	0	0	0	0

Néant

9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

9.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 614	3 614	3 900	3 900
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	512 038	512 038	407 362	407 362
- Legs, donations et assurance-vie	1 461 849	1 461 849	1 139 559	1 139 559
- Mécénat	5 277	5 277	0	0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	210 386	210 386	84 913	84 913
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie			0	
2.2 Parrainage des entreprises			0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	559 608		482 432	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	219 317		357 011	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	200		350	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			0	
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0		
TOTAL	2 972 289	2 193 164	2 475 527	1 635 734
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 232 243	1 049 611	1 197 400	1 040 485
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	416 959	422 907	378 690	371 463
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			0	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	341 454	328 509	318 230	297 527
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	20 909		13 927	
5- IMPOT SUR LES BENEFICES	7 000		3 000	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0		
TOTAL	2 018 565	1 801 026	1 911 248	1 709 475
EXCEDENT OU DEFICIT	953 724		564 279	

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 142 291	1 142 291	1 138 425	1 138 425
Prestation en nature	23 352	23 352	23 352	23 352
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	1 165 643	1 165 643	1 161 777	1 161 777
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	1 142 291	1 142 291	1 138 425	1 138 425
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			0	
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	23 352	23 352	23 352	23 352
TOTAL	1 165 643	1 165 643	1 161 777	1 161 777
EXCEDENT OU DEFICIT	0		0	

9.2 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer un rapprochement entre les produits et charges figurant au compte de résultat et les produits et charges renseignés dans le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTÉ DE RESULTAT ET DU CROD	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Dotation provisions	Impôts sur les bénéfices	Reportés en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	97 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 707
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	316 622	0	0	0	201 432	0	87 354	0	0	0	605 407
Aides financières											0
Impôts, taxes et versements assimilés	9 994	0	0	0	1 350	0	6 124	0	0	0	17 468
Salaires et traitements	546 880	0	0	0	145 674	0	153 237	0	0	0	845 791
Charges sociales	125 769	0	0	0	57 503	0	57 701	0	0	0	240 973
Dotations aux amortissements e aux dépréciations	121 493	0	0	0	11 000	0	37 038				169 532
Dotations aux provisions								20 909			20 909
Report en fonds dédiés											0
Autres charges	13 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 777
Charges financières											0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									7 000		7 000
TOTAL	1 232 243	0	0	0	416 959	0	341 454	20 909	7 000	0	2 018 565

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTÉ DE RESULTAT ET DU COMPTÉ DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger					
secours en nature								0
Mise à disposition gratuite de biens	15 568						7 784	23 352
Prestations de services								0
Personnel bénévole	761 527						380 764	1 142 291
TOTAL	777 095	0	0	0	0	0	388 548	1 165 643

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

COMPTÉ D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC [LOI N°91-772 DU 7 AOÛT 1991]						
EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES				1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France		600 267	617 390	1.1. Cotisations sans contrepartie	3 614	3 900
- Actions réalisées par l'organisme				1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels	512 038	407 362
1.2. Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurance-vie	1 461 849	1 139 559
- Actions réalisées par l'organisme				- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	210 386	84 913
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		342 713	292 189			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public						
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		252 791	227 430			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 195 771	1 137 009	TOTAL DES RESSOURCES	2 187 887	1 635 734
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		20 909	13 927	2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		0	0	3- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
				DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
		971 207	484 798			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		2 187 887	1 635 734		2 187 887	1 635 734

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N	EXERCICE N	EXERCICE N	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France		1 142 291	1 138 425	1 142 291	1 138 425
Réalisées à l'étranger				23 352	23 352
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	TOTAL	23 352	23 352	1 165 643	1 161 777
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				903 079	475 092
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public				971 207	484 798
(-) Investissement et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice				-36 452	-56 811
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				1 837 834	903 079
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
Bénévolat				1 142 291	1 138 425
Prestation en nature				23 352	23 352
Dons en nature					
TOTAL					
TOTAL				1 165 643	1 161 777

10.1 Principes généraux d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- ✚ Donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois ;
- ✚ Expliquer l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- ✚ Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat, et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les colonnes 1 & 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat. Le total des débits et des crédits du CER est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les ressources par origine sont présentées selon la ventilation suivante :

- ✚ Ressources liées à la générosité du public ;
- ✚ Reprises sur provisions et dépréciations ;
- ✚ Utilisations des fonds dédiés antérieurs ;

Les emplois par destination sont présentés selon la ventilation suivante :

- ✚ Missions sociales ;
- ✚ Frais de recherche de fonds ;
- ✚ Frais de fonctionnement ;
- ✚ Dotations aux provisions et dépréciations ;
- ✚ Reports en fonds dédiés

Sous la rubrique « missions sociales », sont uniquement présentées les dépenses des activités qui relèvent des statuts et donc qui ont pour but l'éducation et la remise de chiens guides d'aveugles.

Dans le compte d'emploi, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

10.2 Tableau de passage du compte de résultat au CER

La ventilation des dépenses de l'association dans le compte d'emploi s'effectue grâce à la comptabilité analytique avec pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses suivantes :

- Les frais d'entretien des chiens (alimentation, matériels, soins...)
 - Les dépenses liées aux déplacements des salariés notamment pour l'éducation des chiens
 - Les charges de personnel relatives aux missions sociales
 - Les dotations aux amortissements des investissements liés aux missions sociales

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique « frais de fonctionnement ».

Tableau de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

EMPLOIS NATURE DE CHARGE	TOTAL A VENTILER	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			FRAIS DE FONCTION NEMENT	Dotation provisions	Engagemen ts à réaliser sur ressources affectées	TOTAL VENTILE
		Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche des autres fonds privés	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
Charges externes	411 853	182 578		161 641			67 635			411 853
Impôt et taxes	13 280	7 455		1 084			4 741			13 280
Salaires et charges sociales	685 349	358 986		163 041			163 321			685 349
Autres charges	13 777			12 308			1 470			13 777
Subventions versées										0
Dotations aux provisions et amortissements	71 512	51 248		4 640			15 624			71 512
Charges financières et exceptionnelles										0
Engagements à réaliser sur ressources affectées										
Total rubrique des emplois	1 195 771	600 267	0	342 713	0	0	252 791	0	0	1 195 771

10.3 Ressources collectées sur 2025 au compte de résultat

Les ressources de l'association sont constituées à 74% des produits issus directement de la générosité du public et à 26% d'autres produits, notamment de contributions de fonctionnement de la FFAC.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

- Les collectes et dons : 512038 €
- Les legs perçus sur opération clôturées : 860438 €
- Les contrats d'assurance sur opérations clôturées : 601411 €

Autres produits liés à l'appel de la générosité du public

Ces autres produits correspondent, comme les exercices précédents, aux cotisations des adhérents et aux ventes des objets publicitaires lors des manifestations faites par l'Association et à la rétrocession de legs de la FFAC sur l'exercice pour 210386 €.

Autres fonds privés

Ces fonds proviennent en partie de la FFAC et sont destinés à financer les dépenses liées à la formation des élèves éducateurs et moniteurs, au soutien de la mission sociale de l'association et au financement de la construction de la salle de formation.

Ces autres fonds privés s'élèvent en 2025 à 778925 €.

Subventions et autres concours publics

Le montant des subventions et autres concours publics perçues au titre de 2025 s'élève à 200 €.

10.4 Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures

Le CER reprend en "A nouveau" sur la ligne « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice.

10.5 Emplois de l'exercice du CER

Faits relatifs aux missions sociales

Les dépenses liées aux missions sociales, qui s'élèvent à 600267 € se décomposent principalement comme suit :

- Les charges externes dont entre autres les frais d'entretien des chiens : 182578 €
- Les charges de personnel relatives aux missions sociales : 358986 €
- Les dotations aux amortissements des investissements liés aux missions sociales : 51248 €

Faits relatifs à la recherche de fonds

Ces frais comprennent principalement des charges de personnel affectées à l'appel, au traitement des dons et legs et à la communication, et aux frais des campagnes publicitaires lancées sur l'exercice.

Frais de fonctionnement

Ces frais s'élèvent à 252791 €. Ils se composent principalement de :

- Charges de personnel liées au fonctionnement de l'Association pour 163321 €
- Charges externes (fournitures, entretien, honoraires...) pour 67631 €.
-

Dotations aux provisions :

Néant.

10.6 Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées sur l'exercice sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE-EST

Siège social : 14 rue Général Plessier – 69002 LYON
N° RNA : W691053579

Rapport spécial du commissaire aux comptes Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

pyramide-conseils.fr

Pyramide Audit | Parc d'activité Greenopolis | 31 rue Laure Diebold CS 50310, 69336 Lyon Cedex 09 | T. 04 72 60 56 56
S.A.S. au capital de 10.000 euros - SIRET 482 225 430 00024 - Code APE 6920Z – N°Intracom FR66482225430

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2025

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612 - 6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions avec la Fédération Française des Chiens Guides d'Aveugles (F.F.A.C.)

Convention 1

Personnes concernées : messieurs Roland Donzelle et Pierre-Marie Micheli.

Nature et objet : Convention du 11 juin 2021 relative à la contribution de la F.F.A.C. pour le fonctionnement de l'association.

Modalités : pour le présent exercice, cette contribution s'est élevée à 400 000 euros.

Convention 2

Personnes concernées : messieurs Roland Donzelle et Pierre-Marie Micheli.

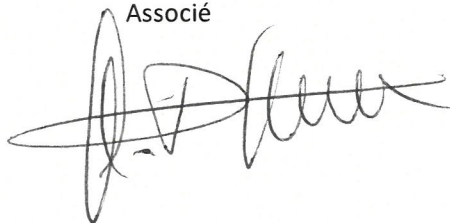
Nature et objet : contribution de la F.F.A.C. pour la formation des éducateurs.

Modalités : pour le présent exercice, cette contribution s'est élevée à 142 774 euros.

A Lyon, le 5 juin 2026

Pour PYRAMIDE AUDIT
Commissaire aux comptes

Nicolas DELORME
Associé





Siège social LYON :

Parc d'activité Greenopolis
31 rue Laure Diebold
69009 LYON
Tél. 04 72 60 56 56
Fax 04 72 60 56 57

Bureau ANNECY :

14 Rue Royale
74000 ANNECY
Tél. 04 72 60 56 56
Fax 04 72 60 56 57

Bureau VILLEFRANCHE :

47 Allée de Riottier
69400 LIMAS
Tél. 04 74 62 86 86
Fax 04 74 62 33 26

Bureau CRAPONNE :

20 Avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 80 40
Fax 04 78 57 80 41